

VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 29 mars 2016 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Renée STIEVENART, Maire.

Etaient présents : Madame Renée STIEVENART, Monsieur Raymond ZINGRAFF, Madame Elisabeth DUBOIS, Monsieur Jean-Louis LASSAL, Madame Colette DESZCZ, Monsieur Jérôme DENYS, Madame Maria PACE, Madame Françoise BONNÉ, Monsieur Yoann BLAIRON, Monsieur Yves MAILLARD, Madame Olivia DE BRABANT

Etaient excusés : Monsieur Guy DEUDON donne procuration à Monsieur Jean Louis LASSAL, Monsieur Pascal KRYSZTOF donne procuration à Madame Elisabeth DUBOIS, Madame Perrine POIRETTE donne procuration à Madame Maria PACE, Monsieur Jean-Pierre LAUDE donne procuration à Madame Olivia DE BRABANT

Madame Françoise BONNÉ est désignée secrétaire de séance.

QUESTION N°1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2016

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Monsieur Maillard a une remarque à faire sur la question 3 relative à l'attribution d'une indemnité d'éviction et des préjudices à Monsieur Yves Maillard.

Madame le Maire informe Monsieur Maillard qu'il ne peut pas intervenir car la question le concerne.

Monsieur Maillard pensait qu'il ne pouvait pas voter mais qu'il pouvait faire des remarques.

Madame le Maire et Monsieur Zingraff répondent par la négative.

Monsieur Maillard a une autre remarque concernant la question 7 relative aux ruissellements. Dans le procès-verbal, il est indiqué « Monsieur Zingraff ajoute qu'il faudra justifier dans le cadre de la convention de la réalité d'une inondation ». Puis : « Monsieur Maillard ajoute que les agriculteurs ont quand même joué le jeu, car le prix proposé au mètre carré n'est pas élevé, soit environ 1€ le mètre carré, et les agriculteurs ont signé car ils veulent participer à l'amélioration ». Monsieur Maillard précise que les agriculteurs ont signé pour la réalisation des sondages, mais pas pour l'emprise.

Madame le Maire précise que ce n'était pas le sens de cette phrase, mais elle prend acte de la remarque de Monsieur Maillard et le procès-verbal est corrigé comme suit : « les agriculteurs ont donné un avis favorable pour la réalisation des sondages ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du conseil municipal du 12 mars 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTION N°2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Madame le Maire présente le compte de gestion 2015. Elle précise que le powerpoint présenté ce jour a été présenté en réunion du 2 avril 2016 à laquelle participait Monsieur

Laude.

Elle précise que le compte de gestion est dressé par le comptable public, à savoir Monsieur Lagache entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015, et par Monsieur Delattre entre le 01/01/2016 et le 28/02/2016. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Elle précise que les dépenses de fonctionnement représentent 1 117 967.74€, avec un chapitre 012 Charges de personnel très important 528 501.48€, soit 47.30% des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel ont diminué mais représentent encore une part importante des dépenses de fonctionnement. L'autre chapitre très important est le Chapitre 011 Charges à caractère général qui représente 471 084.66€, soit 42.16% des dépenses de fonctionnement.

Concernant les recettes de fonctionnement, la partie la plus importante est constituée du Chapitre 73, 588 621.37€, soit 52.34%, qui représentent les impôts et taxes. L'autre chapitre important est le chapitre 74 Dotations et participations, 350 871.92€, soit 31.20%.

Concernant les dépenses d'investissement, le Chapitre 16 est le plus lourd, 66 387.88€, soit 47.28%, consacré aux emprunts et dettes assimilées ; et le Chapitre 040 Opérations d'ordre et de transfert entre section, 42 934.81€, soit 30.58%.

Concernant les recettes d'investissement, le chapitre le plus élevé, le chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves, 73 782.69€, soit 62.02%.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2015

Section d'investissement

En recettes :

Prévisions budgétaires totales.....	459 900.37 €
Titres de recettes émis :.....	118 962.39 €
Recettes nettes :	118 962.39 €

En dépenses :

Autorisations budgétaires totales :.....	459 900.37 €
Mandats émis	140 417.77 €
Dépenses nettes :	140 417.77 €

Résultat de l'exercice : déficit - 21 455.38 €

Section de fonctionnement

En recettes :

Prévisions budgétaires totales :.....	1 237 037.74 €
Titres de recette émis :.....	1 124 709.08 €
Recettes nettes :	1 124 709.08 €

En dépenses :

Autorisations budgétaires totales :	1 237 037.74 €
Mandats émis :	1 117 967.74 €
Annulations de mandats :.....	600.00 €
Dépenses nettes :	1 117 367.74 €

Résultat de l'exercice : excédent.....+ 7 341.34€

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

Investissement

Résultat clôture 2014 :.....	66 130.46 €
Résultat exercice 2015 :.....	- 21 455.38 €
Résultat de clôture exercice 2015 :.....	44 675.08 €

Fonctionnement

Résultat clôture 2014 :.....	128 750.42 €
Résultat exercice 2015 :.....	7 341.34 €
Résultat de clôture 2015 :.....	136 091.76 €

Délibération N°04/04/16-1

Approbation du Compte de Gestion 2015, dressé par le Trésorier

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans les écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est formulée.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

QUESTION N°3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte l'assemblée et le conseil municipal élit Monsieur Jean Louis LASSAL, président.

Monsieur LASSAL présente le compte administratif 2015.

Délibération N°04/04/16-2

Approbation du Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean Louis LASSAL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Renée STIEVENART, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		128 750,42		66 130,46		194 880,88
Opérations de l'exercice	1 117 367,74	1 124 709,08	140 417,77	118 962,39	1 257 785,51	1 243 671,47
TOTAUX	1 117 367,74	1 253 459,50	140 417,77	185 092,85	1 257 785,51	1 438 552,35
Résultats de clôture		136 091,76		44 675,08		180 766,84
Restes à réaliser			215 384,23	199 325,84	215 384,23	199 325,84
TOTAUX CUMULES		136 091,76	215 384,23	244 000,92	215 384,23	380 092,68
RESULTATS DEFINITIFS		136 091,76		28 616,69		164 708,45

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Madame le Maire rejoint l'assemblée et est informée du vote du conseil. Elle remercie le conseil municipal.

QUESTION N°4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Madame le Maire présente l'affectation du résultat 2015.

Délibération N°04/04/16-3

Affectation du résultat 2015

Après avoir procédé au vote du compte de gestion 2015 et du compte administratif 2015, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'en affecter les résultats afin qu'ils puissent être inscrits au budget primitif 2016 :

Constat des résultats

Fonctionnement

Total des charges 2015 :..... 1 117 367.74 €

Total des produits 2015 :..... 1 124 709.08 €

Solde d'exécution Fonctionnement 2015 :..... 7 341.34 €

Report 2014 : 128 750.42 €

Total : 136 091.76 €

Investissement

Total des charges 2015 :..... 140 417.77 €

Total des produits 2015 :..... 118 962.39 €

Solde d'exécution Investissement 2015 :..... - 21 455.38 €

Report 2014 : 66 130.46 €

Total : 44 675.08 €

Restes à réaliser dépenses : 215 384.23 €

Restes à réaliser recettes : 199 325.84 €

Solde d'investissement réel :..... 28 616.69 €

Il est proposé l'affectation suivante :

R001 Excédent d'investissement reporté :..... + 44 675.08 €

R002 Excédent de fonctionnement reporté :..... + 136 091.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des membres représentés d'affecter les résultats 2015 comme proposés ci-dessus.

QUESTION N°5 – TAUX D'IMPOSITION 2016

Madame le Maire fait un bilan de l'évolution des taxes depuis 2001.

2001 : TH 12.62% - TF 16.09% - TFNB 64.00%

2002 : pas d'augmentation

2003 : pas d'augmentation

2004 : TH 13.00%

2005 : TH 13.30%

2006 : TH 13.57%

2007 : TH 13.82%

2008 : pas d'augmentation

2009 : TH 14.23%

2010 : pas d'augmentation

2011 : TH 14.48%

pas d'augmentation depuis 2011.

Les impôts ont donc augmenté de façon très légère, lissés à environ 1% l'an.

Madame le Maire explique que, même sans augmenter le taux, les impôts vont augmenter puisque la base d'imposition fixée au niveau national augmente. Cette année, l'augmentation de la base est importante, et les familles vont voir leurs impôts augmenter. En conséquence, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux

Madame le Maire demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame le Maire fait procéder au vote.

Délibération N°04/04/16-4

Fixation des taux d'imposition 2016

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition 2016.

L'ensemble des élus du conseil municipal a été invité à une réunion le 02 avril 2016 et a proposé de ne pas augmenter les impôts.

Soit :

Taxe d'habitation..... 14,48 %

Taxe foncière bâti 18,45 %

Taxe foncière non bâti 73,40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition 2016 proposés ci-dessus.

QUESTION N°6 – BUDGET PRIMITIF 2016

Madame le Maire présente le budget 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	493 100,00		492 050,00	492 050,00	492 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	525 208,00		508 100,00	508 100,00	508 100,00
014	Atténuations de produits	40 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	56 500,00		71 000,00	71 000,00	71 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	1 114 808,00		1 121 150,00	1 121 150,00	1 121 150,00
66	Charges financières	30 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 300,00		4 400,00	4 400,00	4 400,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	5 205,92		5 008,50	5 008,50	5 008,50
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 153 313,92		1 155 558,50	1 155 558,50	1 155 558,50
023	Virement à la section d'investissement	83 723,82		108 014,06	108 014,06	108 014,06
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	83 723,82		108 014,06	108 014,06	108 014,06
	TOTAL	1 237 037,74		1 263 572,56	1 263 572,56	1 263 572,56

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 263 572,56**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	2 000,00				
70	Produits des services, du domaine et ventes...	91 200,00		97 000,00	97 000,00	97 000,00
73	Impôts et taxes	571 888,80		598 990,80	598 990,80	598 990,80
74	Dotations et participations	357 598,52		328 890,00	328 890,00	328 890,00
75	Autres produits de gestion courante	18 600,00		12 600,00	12 600,00	12 600,00
	Total des recettes de gestion courante	1 041 287,32		1 037 480,80	1 037 480,80	1 037 480,80
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 041 287,32		1 037 480,80	1 037 480,80	1 037 480,80
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	67 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	67 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
	TOTAL	1 108 287,32		1 127 480,80	1 127 480,80	1 127 480,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

136 091,76

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 263 572,56**Pour information :**

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 014,06
---	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement au lieu des dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	59 000,00	33 500,00	86 789,62	86 789,62	120 289,62
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours		173 999,23			173 999,23
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	59 000,00	207 499,23	96 789,62	96 789,62	304 288,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 758,00	7 885,00	17 873,00	17 873,00	25 758,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées			70 000,00	70 000,00	70 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régle)					
25	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses Imprévues					
	Total des dépenses financières	14 758,00	7 885,00	87 873,00	87 873,00	95 758,00
45...	Total des op. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	73 758,00	215 384,23	184 662,62	184 662,62	400 046,85
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	67 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	67 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
	TOTAL	140 758,00	215 384,23	274 662,62	274 662,62	490 046,85

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		+
--	--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	490 046,85	=
---	------------	---

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	40 067,36	199 325,84	80 031,87	80 031,87	279 357,71
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	40 067,36	199 325,84	80 031,87	80 031,87	279 357,71
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	55 898,00		58 000,00	58 000,00	58 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ...					
25	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	55 898,00		58 000,00	58 000,00	58 000,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	95 965,36	199 325,84	138 031,87	138 031,87	337 357,71
021	virement de la section de fonctionnement	83 723,82		108 014,06	108 014,06	108 014,06
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	83 723,82		108 014,06	108 014,06	108 014,06
	Total	179 689,18	199 325,84	246 045,93	246 045,93	445 371,77

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	44 675,08	+
--	-----------	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	490 046,85	=
---	------------	---

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 014,06
---	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Madame le Maire fait procéder au vote, aucune remarque n'étant formulée. Le conseil
Page 7 sur 15

municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2016.

QUESTION N°7 – TARIFS COMMUNAUX 2016

Madame le Maire présente les délibérations suivantes.

Délibération N°04/04/16-6

Tarifs photocopies pour les associations

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans un souci de réorganisation du service administratif et afin d'apporter un service personnalisé aux associations, celles-ci sont accueillies dans le local de l'accueil de loisirs sans hébergement afin d'y effectuer leurs photocopies.

Les photocopies représentant une part non négligeable dans le budget de fonctionnement de la commune, les associations fournissent leur papier et peuvent bénéficier de :

- 600 copies A4 recto noir et blanc gratuites
- 100 copies A4 couleur gratuites.

Au-delà, les photocopies seront tarifées comme suit :

- copie noir et blanc A4 recto : 0.01 €
- copie couleur A4 recto : 0.10 €

Il est rappelé qu'un format A3 équivaut à deux formats A4, soit 2 photocopies ; qu'un recto verso A4 équivaut à 2 photocopies ; et un recto verso A3 équivaut à 4 photocopies.

Le groupe de travail d'élus lors de la réunion du 02 avril 2016 a décidé de ne pas augmenter ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs ci-dessus annoncés, soit :
 - o copie noir et blanc A4 recto : 0.01 €
 - o copie couleur A4 recto : 0.10 €

Délibération N°04/04/16-7

Tarifs location salle polyvalente Armel Joly

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le groupe de travail réuni le 02 avril 2016 a proposé de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente Armel Joly. Les tarifs proposés sont sans vaisselle.

Madame le Maire propose les tarifs suivants :

	Tarifs Aubrysiens	Tarifs extérieurs
Vin d'honneur	255.00 €	255.00 €
Repas	410.00 €	510.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus.

Madame De Brabant fait donc remarquer que le tarif de location de la salle polyvalente est sans vaisselle.

Madame le Maire confirme.

Délibération N°04/04/16-8

Tarifs location de tables et chaises

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le groupe de travail réuni le 02 avril 2016 a décidé d'augmenter les tarifs de location de tables et chaises.

Les tarifs suivants sont proposés :

location de chaises :..... 0.75 €
location de tables :..... 1.05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus.

Délibération N°04/04/16-9

Tarifs des concessions de cimetière

Madame le Maire expose que le groupe de travail du 02 avril 2016 a proposé de ne pas augmenter les tarifs des concessions cimetière.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Ancien cimetière : 150 €/m²
Nouveau cimetière : 180 €/m²
Caveau provisoire : 20 € les 15 premiers jours
Puis 2€ par journée supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus.

Délibération N°04/04/16-10

Tarifs des cases columbarium

Madame le Maire expose que le groupe de travail du 02 avril 2016 a proposé de ne pas augmenter les tarifs des cases columbarium.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Concessions trentenaires :
Case 2 urnes : 918.00 €
Case 4 urnes : 1020.00 €
Concessions cinquantenaires :
Case 2 urnes : 1122.00 €
Case 4 urnes : 1224.00 €

Un contrat sera établi entre le concessionnaire et la commune ainsi que la signature du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats de concession dans le columbarium.

Délibération N°04/04/16-11

Tarifs cantine, accueil périscolaire, aide aux devoirs, temps d'activités périscolaires, accueil de loisirs

Madame le Maire expose que le groupe de travail du 02 avril 2016 a proposé les tarifs suivants et de les appliquer à compter du 06 juillet 2016.

RESTAURATION SCOLAIRE**Repas + pause méridienne**

Revenus nets	inscription annuelle				inscription périodique			
	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus
1 enfant	3,79 €	3,84 €	3,88 €	3,92 €	3,91 €	3,95 €	3,99 €	4,03 €
2 enfants	3,76 €	3,79 €	3,84 €	3,88 €	3,88 €	3,91 €	3,95 €	3,99 €
3 enfants et plus	3,69 €	3,76 €	3,79 €	3,84 €	3,80 €	3,88 €	3,91 €	3,95 €
Enfant extérieur à Aubry du Hainaut	4,10 €							
Inscription exceptionnelle	4,39 €							

PÉRISCOLAIRE**Matin****Soir : lundi, mardi, jeudi de 15h45 à 17h30**

Revenus nets	inscription périodique			
	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus
1 enfant	1,20 €	1,24 €	1,29 €	1,33 €
2 enfants	1,18 €	1,20 €	1,24 €	1,29 €
3 enfants et plus	1,16 €	1,18 €	1,22 €	1,26 €
Enfant extérieur à Aubry du Hainaut	1,40 €			
Inscription exceptionnelle	1,56 €			
Retard parents	1,70 €			

PÉRISCOLAIRE**Mercredi midi : 11h30-12h30**

Revenus nets	inscription périodique			
	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus
1 enfant	0,80 €	0,82 €	0,86 €	0,89 €
2 enfants	0,78 €	0,80 €	0,83 €	0,86 €
3 enfants et plus	0,76 €	0,78 €	0,80 €	0,83 €
Enfant extérieur à Aubry du Hainaut	0,95 €			
Inscription exceptionnelle	1,04 €			
Retard parents	1,70 €			

<u>AIDE AUX DEVOIRS</u>				
<i>Lundi, mardi, jeudi : 15h45-17h00</i>				
inscription périodique				
Revenus nets	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus
1 enfant	1,80 €	1,85 €	1,90 €	1,95 €
2 enfants	1,75 €	1,80 €	1,85 €	1,90 €
3 enfants et plus	1,70 €	1,75 €	1,80 €	1,85 €
Enfant extérieur à Aubry du Hainaut	2,00 €			
Périscolaire 17h00-17h30	Plus 0,50 €			

<u>TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES</u>				
<i>Vendredi de 15h45 à 17h30</i>				
inscription périodique				
Revenus nets	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus
1 enfant	1,11 €	1,15 €	1,20 €	1,25 €
2 enfants	1,07 €	1,11 €	1,15 €	1,20 €
3 enfants et plus	1,03 €	1,07 €	1,11 €	1,15 €
Enfant extérieur à Aubry du Hainaut	1,30 €			
Retard parents	1,70 €			

<u>ACCUEIL DE LOISIRS</u>								
<i>Petites vacances</i>								
Vacances d'hiver					Vacances de printemps et automne			
Fonctionnement à la 1/2 journée de 14h00 à 17h00					Fonctionnement à la journée avec pique-nique fourni par la famille			
Revenus nets	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus
1 enfant	4,68 €	5,20 €	5,72 €	5,92 €	7,02 €	7,44 €	7,86 €	8,36 €
2 enfants	4,16 €	4,68 €	5,20 €	5,72 €	6,24 €	7,02 €	7,44 €	7,86 €
3 enfants et plus	4,08 €	4,16 €	4,68 €	5,20 €	6,12 €	6,24 €	7,02 €	7,44 €
Enfant extérieur scolarisé à Aubry du Hainaut	6,12 €				8,67 €			
Enfant extérieur à Aubry du Hainaut	9,00 €				14,00 €			

ACCUEIL DE LOISIRS

Juillet

**Fonctionnement à la journée avec prise en charge
de la restauration**

Revenus nets	moins de 14 999 €	de 15 000 € à 19 999 €	de 20 000 € à 24 999 €	25 000€ et plus	Tarif cam- ping/jour
1 enfant	9,36 €	9,68 €	10,00 €	10,81 €	12,00 €
2 enfants	8,32 €	9,36 €	9,68 €	10,00 €	
3 enfants et plus	8,16 €	8,32 €	9,36 €	9,68 €	
Enfant extérieur scolarisé à Au- bry du Hainaut	11,22 €				13,50 €
Enfant extérieur à Aubry du Hai- naut	17,00 €				20,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus et de les appliquer à compter du 06 juillet 2016.

Madame le Maire précise que pour l'alsh des petites vacances, un essai va être fait en automne 2016 et printemps 2017 d'un accueil à la journée, de 9h à 17h, avec fourniture par les parents du pique-nique du midi. La capacité d'accueil reste la même, soit 32 enfants.

Madame De Brabant demande si ce sera toujours la première semaine des vacances.

Madame le Maire confirme.

Madame De Brabant demande s'il y a une augmentation des tarifs par rapport à l'année dernière.

Madame le Maire précise qu'il y a une légère augmentation, pas tout à fait 2%. Il y a une création de tarifs pour les enfants non aubrysiens fréquentant l'école, la création de tarifs pour les enfants extérieurs à Aubry ne fréquentant pas l'école, et une création de tarifs à la journée pour les petites vacances d'automne et de printemps, ainsi qu'une 4^e catégorie de revenus, à la demande de la CAF, les tarifs et catégories précédentes ne correspondant plus à la réalité des revenus des familles aubrysiennes.

Madame De Brabant indique qu'il y a aussi la prise en compte du retard des parents.

Madame le Maire et Madame Dubois précisent que cela existait déjà, car il y avait des abus, mais cela ne représente plus beaucoup de familles.

QUESTION N°8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Madame Dubois présente la délibération. Elle précise que les associations citées participent à la vie du village. Par exemple, le club d'activités féminines participe aux TAP, les marmites bavardes participent dans le cadre du marché de Noël..., le Club des Mazingues participent à la semaine bleue, Frogs and Brits est une nouvelle association ayant l'ambition de faire un jumelage avec un village anglais. Cette association mène des actions dans le but d'envoyer les enfants de l'école (classe de CM1 et CM2) en Angleterre (ex : mise en place d'un concert rock sur la commune pour récolter des fonds).

Madame Dubois ajoute que les associations peuvent également une aide dans le cadre du

FIL à Valenciennes Métropole, pouvant aller jusqu'à 1000€.

Madame De Brabant ajoute qu'il y a aussi en cours d'année des demandes de subventions exceptionnelles.

Madame Dubois confirme. Les associations ayant besoin d'aide pour monter un projet déposent un dossier et peuvent obtenir jusqu'à 1000€. Beaucoup d'associations aubrysiennes ont bénéficié de cette aide.

Madame le Maire précise, concernant les subventions exceptionnelles, que des associations ont pu en bénéficier dans le cadre d'une action spécifique et exceptionnelle.

Madame De Brabant demande donc si la subvention FIL est à part des subventions de la commune.

Madame Dubois et Madame le Maire confirment. Mais il faut des actions spécifiques.

Madame De Brabant demande s'il y a une date butoir pour rendre les dossiers.

Madame Dubois répond négativement.

Délibération N°04/04/16-12
Subventions aux associations 2016

Madame le Maire informe le conseil municipal que des associations ont rempli et rendu leur dossier de demande de subvention. Celui-ci devait comprendre un bilan financier et d'activité, une attestation d'assurance, un RIB, les statuts de l'association. Ces associations doivent également être actives dans la vie du village.

Au vu de ces éléments, elle propose les subventions suivantes :

- les Anciens Combattants (FNACA).....200.00 €
- le Club du 3^e âge les Mazingues200.00 €
- le Club d'Activités Féminines200.00 €
- les Marmites Bavardes.....200.00 €
- Entrechat 3.....200.00 €
- Frogs and Brits200.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'accorder les subventions ci-dessus énoncées.
- les crédits sont prévus au budget 2016

QUESTION N°9 – OPERATION DE RESTRUCTURATION DU CENTRE BOURG, RUE HENRI MAURICE – CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'EPF
--

Monsieur Zingraff présente la délibération.

Délibération N°04/04/16-13
Opération de restructuration du centre bourg, rue Henri Maurice – convention opérationnelle avec l'EPF

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 sur le territoire de Valenciennes Métropole, au titre d'une convention cadre signée entre l'Etablissement et la Communauté d'Agglomération le 23 mars 2015.

Cette convention cadre définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF dans le cadre du projet de territoire et des documents d'orientations stratégiques de la communauté d'agglomération.

Le programme d'intervention convenu entre l'EPF et la CAVM se décline ensuite en conventions opérationnelles que l'EPF signe avec la CAVM ou les Communes, selon la nature de la maîtrise d'ouvrage, pour chaque opération éligible.

Les opérations éligibles s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au PPI de l'EPF, à savoir :

- Axe 1 : le foncier de l'habitat et du logement social
- Axe 2 : le foncier de l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux
- Axe 3 : le foncier de la biodiversité et des risques
- le fonds pour la construction du gisement du renouvellement urbain, le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

La signature d'une convention opérationnelle permet à la Collectivité de bénéficier des modalités d'intervention de l'EPF résumées en annexe 1 à la présente délibération. En contrepartie, la Collectivité s'engage à acheter ou faire acheter les biens acquis par l'EPF dans un délai de 5 ans maximum. Chaque sortie de portage foncier fera l'objet d'une délibération spécifique afin d'en valider les conditions.

Les modalités d'acquisition du foncier et d'intervention technique de l'EPF sont particulièrement intéressantes pour la réalisation du projet de requalification du centre-bourg, rue Henri Maurice :

La Commune d'Aubry-du-Hainaut a engagé depuis quelques années un programme de requalification de son centre-bourg. A ce titre, elle souhaite poursuivre la maîtrise foncière d'un ensemble de 3 propriétés, rue Henri Maurice, dont la situation présente un enjeu important pour la commune puisqu'elles se trouvent à proximité immédiate de la Mairie (salle de réception), du complexe scolaire et sportif et d'autres commodités (commerce, centre médical, transports en commun).

La commune souhaiterait requalifier ces terrains pour y réaliser, en façade, un projet de quelques logements sociaux destinés aux personnes âgées et/ou à de jeunes couples dans un souci de proximité générationnelle.

Cette opération a été déclarée éligible au programme d'intervention de l'EPF par le bureau communautaire de Valenciennes Métropole le 20 novembre 2015.

Il convient désormais de solliciter l'EPF afin qu'il propose l'opération à son conseil d'administration et mette en place une convention opérationnelle avec la Commune, portant sur le périmètre d'intervention foncière joint en annexe 2.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et les travaux de démolition éventuels des biens concernés par l'opération de restructuration du centre-bourg - rue Henri Maurice, selon les modalités définies dans le projet de convention opérationnelle ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention opérationnelle pour la restructuration du centre-bourg – Rue Henri Maurice avec l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais, ainsi que tous les avenants qui pourraient y être attachés.

QUESTION N°10 – MOTION DE SOUTIEN

Madame le Maire présente la motion.

Délibération N°04/04/16-14

Motion de soutien aux trésors publics d'Anzin et de Raismes

Un projet de restructuration des centres des Finances Publiques envisage la fermeture des trésoreries d'Anzin et de Raismes au 1^{er} janvier 2017. La commune d'Aubry-du-Hainaut dépend du centre d'Anzin.

Notre commune pourrait être rattachée au centre des Finances Publiques de Valenciennes.

Outre les déplacements de nos régisseurs communaux, les habitants ne disposeraient plus d'un service public de proximité.

Les conséquences seraient nombreuses : éloignement géographique, et notamment des populations les plus fragilisées, pour accomplir les démarches, attente plus importante dans les Centres des Finances Publiques déjà saturés.

Ce serait également amoindrir la mission de conseil aux collectivités, diminuer l'efficacité d'agents qui ont la connaissance du territoire et de population.

Le Conseil Municipal émet une motion pour que les Centres des Finances Publiques d'Anzin et de Raismes soient maintenus sur leur site actuel et soient dotés d'emplois suffisants pour assurer ses missions de service public.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 20h22.

NOM PRENOM	Signature
STIEVENART Renée	
ZINGRAFF Raymond	
DUBOIS Elisabeth	
LASSAL Jean Louis	
DEUDON Guy	
DESZCZ Colette	
DENYS Jérôme	
PACE Maria	
KRYSZTOF Pascal	
BONNÉ Françoise	
BLAIRON Yoann	
POIRETTE Perrine	
LAUDE Jean-Pierre	
MAILLARD Yves	
DE BRABANT Olivia	